



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



## COMITE DIRECTEUR

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 FEVRIER 2021

#### (REUNION ELECTRONIQUE)

---

Présidence : **Monsieur DALLA PRIA Arnaud**

Présents : *Membres indépendants* :

**Mesdames AYACHI Zohra, CANCEL Sandrine, CHALEIL Laetitia, DELOGE Chantal, GAYRAUD Véronique, MARTINEZ Laurence, SALDANA Ghislaine.**

**Messieurs BIAU Jean-Bernard, CAUSSADE Michel, DURUSSEL David, HOSTAINS Frederic, LAURAIRE Philippe, LAVAUD Jean, SALERES Christian, SEGURA Jerome, SOUIFI Azzedine, VIDAL Christian, WALASZEK Didier.**

*Présidents de district* :

**Messieurs BLATTES David, BOSCARI Jerome, CARRUS Raphael, LATAPIE Rene, MARTIN Serge, MASSE Jean-Pierre, MICHEAU Pierre, REQUENA Claude, SENTEIN Jean-Marc, WATELLIER Eric.**

Excusés : **Messieurs ANJOLRAS Francis, BOURDET Pierre, COLLIN Bertrand, ZARABI Abderraouf.**

Participent : **Messieurs DAURIOS Olivier, GENIEZ Christophe, LEDENTU Damien, RAVENEAU Jérémy.**

---

#### MOT DU PRESIDENT

A l'Aube de cette nouvelle mandature, le Président de la Ligue de Football d'Occitanie, Arnaud Dalla Pria, souhaite la bienvenue à l'ensemble des Membres du nouveau Comité Directeur.

Il rappelle également que l'engagement du Comité Directeur envers nos clubs doit-être sans faille et avec comme unique intérêt de servir leurs intérêts dans le respect de l'équité ainsi que celui du développement des territoires.

La mandature se met en place dans le contexte sanitaire particulier que nous connaissons.

Les instances se devront d'être au rendez-vous de sa gestion et surtout la sortie de crise. Il en est de notre responsabilité et de notre crédibilité auprès des clubs, des bénévoles et des licenciés.

Pour autant, il souhaite que la période actuelle soit mise à profit pour mener une réflexion sur certains sujets évoqués pendant la campagne, soit en tant qu'engagement de la part de sa liste soit en tant que remontée des clubs et des Districts. L'ensemble des dossiers à étudier sera établi lors du prochain Comité de Direction qui aura lieu courant février. Pour autant, le Président souhaite que cette réflexion soit

menée au travers de la mise en place de groupes de travail qui devront intégrer l'ensemble des acteurs : clubs, Ligue et Districts.

## SITUATION DES COMMISSIONS REGIONALES DE LA L.F.O.

Dans le cadre du précédent mandat, le Comité directeur de la L.F.O., mais également son bureau directeur ont pris respectivement les décisions, pour la saison 2020-2021, de ne prolonger le mandat des commissions régionales que jusqu'à la date du 30 janvier 2021, à savoir la date de l'Assemblée Générale électorale de la L.F.O.

Plus précisément, le Comité de direction, par décision du 13 juin 2020 a décidé de prolonger le mandat de la commission régionale d'appel et de la commission régionale de discipline jusqu'au 30 janvier 2021. Par la suite, le bureau directeur, par décision du 19 septembre 2020, a décidé d'étendre ce principe à l'ensemble des commissions régionales.

Toutefois, au vu du contexte particulier de la saison 2020/2021, il est nécessaire de revenir, en partie, sur les décisions susmentionnées. En effet, il est important que les commissions régionales puissent poursuivre immédiatement leurs activités au service de la Ligue et de ses clubs.

Pour ce faire, le Comité directeur, en application de l'article 5 du règlement administratif de la Ligue, décide de prolonger le mandat de l'ensemble des commissions régionales jusqu'au 30 juin 2021. En effet, par cette décision, le Comité directeur ne fait qu'appliquer un principe constant auquel il avait été dérogé à savoir que le mandat des commissions régionales est d'une saison sportive.

Il sera toutefois fait exception de la situation des commissions régionales d'appel et de discipline, ces deux commissions ayant un mandat particulier. En effet, elles sont nommées pour un mandat identique à celui du Comité directeur de la Ligue. En effet, comme le prévoit le règlement disciplinaire de la F.F.F., et notamment son article 3.1.2, « *la durée du mandat des membres des organes disciplinaires est identique à celle du mandat du Comité de Direction de l'instance concernée. Il expire au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les instances dirigeantes sont renouvelées* ».

En conséquence, il appartiendra au présent Comité directeur, dans le cadre d'une future séance, de nommer pour une durée identique à celle de son mandat, les deux commissions susvisées. Pour ce faire, un appel à candidature va être mis en ligne sur le site et les réseaux sociaux de la L.F.O.

Il sera alors demandé aux candidats de compléter et renvoyer au secrétariat de la Ligue à l'attention de madame la secrétaire générale, une fiche de candidature laissant apparaître, notamment, les expériences, compétences, motivations et disponibilités du candidat. Également, par substitution à cette fiche, il sera proposé aux candidats de remplir un formulaire en ligne afin d'optimiser le traitement des candidatures.

Dans l'attente de cette nomination, il reste nécessaire que les deux commissions citées puissent continuer d'exercer leurs compétences respectives. A titre d'exemple, la commission régionale de discipline va être dans l'obligation de se prononcer rapidement sur divers dossiers disciplinaires à la suite du dernier tour régional de la Coupe de France.

En conséquence, le Comité de direction décide de prolonger le mandat des commissions régionales d'appel et de discipline, de manière provisoire et transitoire, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2021.

En tout état de cause, les membres actuels composant les différentes commissions de la Ligue sont invités à confirmer leur volonté de poursuivre leur mission.

La présente réunion ayant lieu par voie électronique, il est procédé à un vote en ligne par le biais de la plateforme Balotilo.

**Résultat du vote :**

- ❖ Prolongation du mandat des commissions disciplinaires, à savoir, la commission régionale d'appel et la commission régionale de discipline, jusqu'au 1er mars 2021

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2

- ❖ Prolongation du mandat des autres commissions de la Ligue jusqu'à la fin de la saison (30 juin 2021)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 3

**La proposition de prolongation du mandat des commissions régionales est adoptée.**

**Le Président**

**M. Arnaud DALLA PRIA**



Arnaud DALLA PRIA

**La Secrétaire Générale**

**Mme Laurence MARTINEZ**

